

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Auctionsale after bankruptcy in France

Après liquidation judiciaire Sté GOBERT

et à la requête d'un organisme bancaire 30 route de Vieux Mesnil 59330 BOUSSIERES

MECANIQUE

MECHANICAL





Catalogue complet disponible sur notre site internet

Detailed catalogue on our website

www.lutece-industrie.com

www.interencheres.com/59014

Vendredi 21 Septembre 2018

à 11h00

SALLE DES VENTES

Hôtel des Ventes du Hainaut 15 Rue Pierre de Coubertin 59600 Maubeuge

Friday, 21th September 2018

at 11.00 a.m

AUCTION ROOM

Hôtel des Ventes du Hainaut 15 Rue Pierre de Coubertin 59600 Maubeuge

Pour tout renseignement / For all request : Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63



Thomas Maison de Ventes Maître Guillaume THOMAS

Commissaire Priseur - Agrément 2012-10 15 Rue Pierre de Coubertin - 59600 Maubeuge Tél.: 03 27 56 38 69 - Fax: 09 70 62 96 11 Consultants internationaux en ventes industrielles 60, rue de Castagnary - 75015 PARIS Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63 - English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com

AVIS AUX ACHETEURS

La présente vente sur Internet est régie par les Conditions Générales de Ventes figurant en fin de catalogue et par les Conditions Particulières indiquées ci-après :

VISITES

Uniquement sur rendez-vous avant la vente ET
Vendredi 21 Septembre 2018 de 9h00 à 10h30

GOBERT 30 route de Vieux Mesnil 59330 BOUSSIERES SUR SAMBRE

DEROULEMENT DE LA VENTE

La vente aura lieu le Vendredi 21 Septembre 2018 à 11h00

Salle des Ventes Hôtel des Ventes du Hainaut 15 rue Pierre de Coubertin 59600 MAUBEUGE

Thomas Maison des Ventes – Maître Guillaume THOMAS Commissaire-Priseur habilité – Agrément 2012-10 15 rue Pierre de Coubertin – 59600 MAUBEUGE Tel : +33 (0)3 27 56 38 69 Fax : +33 (0)9 70 62 96 11

Les adjudications sont faites TTC. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 17% HT ainsi que la TVA sur ces frais, soit 20,4 % TTC. Pour les lots acquis via interencheres-live.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

Pour les acheteurs assujettis et identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiquer leur numéro de T.V.A. et fournir l'attestation du numéro d'identification délivrée par l'Administration fiscale de leur Pays. Pour les lots marqués d'un (*) se reporter aux Conditions Générales de Vente en fin de catalogue.

ENLEVEMENT DES LOTS

En référence à l'article 4 des conditions générales de vente, aucun enlèvement ne pourra être effectué sans la production d'une garantie de paiement (voir modèle dans ce catalogue) ou de chèque certifié.

Enlèvements uniquement sur rendez-vous

La date de fin des enlèvements est fixée au Vendredi 12 Octobre 2018 à 16h00

Il appartient aux acquéreurs de venir équiper des matériels nécessaires à l'enlèvement de leur(s) lot(s)

PAIEMENT

Banque Populaire du Nord – SARL Thomas Maison des Ventes Code Banque 13507 – Code guichet 00103 – N° de compte 30884622122 – Clé RIB 42 IBAN: FR76 1350 7001 0330 8846 2212 242 – BIC: CCBFRPPLIL

GARANTIE BANCAIRE

Nous, soussignés, Banque :			
Adresse :			
Téléphone :	Fax :		
Garantissons jusqu'à un montant de	€ (euros)		
Les achats effectués			
par Monsieur ou Madame			
de la Société (<i>Company / Firma) :</i>			
Siège Social :			
R.C. :			
De la Sociéténous garantissons dans les limites in écrite dans les mêmes conditions, au Thomas Com	e des matériels de GOBEF diquées ci-dessus ou bien I compte de :	établira un chèque que le paiement pourra être versé, dès sa première demande l'Aâître Guillaume THOMAS té – Agrément 2012-10 – 59600 MAUBEUGE	
101.	PAIEMEN		
Code Banque 13507	- Code guichet 00103 - N	. Thomas Maison des Ventes N° de compte 30884622122 – Clé RIB 42 2212 242 – BIC : CCBFRPPLIL	
Fait le	, à		
Signature		Cachet commercial	

ORDRE D'ACHAT

Vente GOBERT

Du Vendredi 21 Septembre 2018 Thomas Maison des Ventes – Maître Guillaume THOMAS

Commissaire-Priseur habilité – Agrément 2012-10 15 rue Pierre de Coubertin – 59600 MAUBEUGE Tel : +33 (0)3 27 56 38 69 Fax : +33 (0)9 70 62 96 11

NOM	:	FONCTION:
SOCIETE (cache	t):	
ADRESSE	:	
CP et VILLE	:	
TELEPHONE	:	FAX:
EMAIL	:	
BANQUE	:	N° COMPTE
N° TVA	:	

Demandons à Maître Guillaume THOMAS d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous pour le prix TTC et hors frais (20,4% TTC) maximum indiqué, lors de la VENTE aux ENCHERES :

« GOBERT du Vendredi 21 Septembre 2018 »

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons. Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque/espèces ainsi qu'une GARANTIE DE PAIEMENT d'après le modèle proposé au cataloque.

N° de LOT ou Ensembles	OFFRE MAXIMUM en € HT et HORS FRAIS	Prix adjugé en € HT et HORS FRAIS

DATE	::	SIGNATURE :

N° Lot	Est	Description	Marque	Туре	N° de série	Année
1	70 000	Centre d'usinage vertical HAAS VF-11/40, N°1098215, année 2012 - Courses 3048 X 1015 X 762 mm - Table de travail3048 X 1015 X 762 mm - Vitesse de rotation 8000 TR/MIN, puissance broche 22,5 KW - Changeur d'outil latéral 24 + 1 poste, cône BT 40 - Convoyeur à copeaux version 1 : une vis sans fin frontale - Buse d'arrosage programmable en fonction de la longueur d'outil - Manivelle portable avec écran LCD - Port USB - 1 cone BT 40 - Taraudage rigide - Réservoir de liquide d'arrosage grande capacité de 360 L - Verrouillage mémoire à clé - En option, 1 arrosage au centre (20 bars) pour broche 15 KW et 1 système de filtration du lubrifiant (filtre 25 microns)	HASS	VF- 11/40	1098215	2012
2	30 000	Tour à commande numérique HAAS ST 40, N° 3094042, année 2012 - Courses X 430 mm, Z 1155 mm - Nez de broche A 2-8, mandrin Ø 380 mm - Passage de barre Ø 103 mm - Vitesse de rotation 50 - 2 400 TR/MIN - Puissance de broche 30 KW - Manivelle portable avec écran LCD couleur - Boite à vitesses - Port USB - Capacité mémoire 1 MB - Taraudage rigide - Verrouillage mémoire à clé OPTIONS: - Contre pointe entièrement programmable CM4 - 1 arrosage haute pression 21 bars - 1 convoyeur à copeaux à bandes - 1 système de filtration du lubrifiant (filtre 25 microns)	HASS	ST 40	3094042	2012

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente est conduite par l'opérateur de ventes volontaires (l' « OVV »).

En cette qualité, l'OVV agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre l'OVV et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales de vente (les « CGV »).

LA VENTE ET SON DEROULEMENT

Article 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant.

En cas de double enchère, le lot sera remis en vente et le public admis à enchérir à nouveau.

Article 2

La vente a lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de vente. L'OVV se réserve toutefois le droit de s'écarter de l'ordre du catalogue, de réunir ou diviser des lots, ou retirer des lots qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, même après enchères dépassant la mise à prix.

Article 3

Les matériels sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, sans aucune garantie ni aucun recours. L'acheteur potentiel est considéré comme compétent, et réputé avoir pris connaissance de l'état du matériel lors des expositions. Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

Article 4

Les adjudications sont faites TTC. L'adjudicataire paiera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 17 % HT ainsi que la TVA en vigueur sur ces frais soit 20,4 % TTC. Pour les lots acquis via interencheres-live.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

Pour être effectif, le paiement se fera :

- soit en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur, soit 1 000 €,
- soit par chèque certifié ou par chèque accompagné obligatoirement d'une garantie bancaire (voir modèle dans ce catalogue),
- soit par virement bancaire (mode de règlement exigé pour les acheteurs hors France)

Les acheteurs hors France devront s'acquitter du montant de la TVA française au taux de 20 %, comme caution. Cette somme sera remboursée sur présentation du document de transport pour les acheteurs de la CEE et sur présentation du document d'export pour les acheteurs hors CFF

L'ensemble des frais bancaires restera à la charge de l'acheteur.

Article 5

Conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de la consommation, les ventes aux enchères publiques sont exclues du champ du droit de rétraction.

Article 6

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis à la vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant, sans préjudice des dommages et intérêts dus par ce dernier. Dans le cas où le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, l'OVV se réserve la possibilité de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial de l'objet concerné et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur ainsi que les coûts que l'organisation de cette nouvelle enchère a générés.

TRANSFERT DE PROPRIETE ET GARANTIES

Article 7

Les acheteurs deviennent responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjugé, ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

ENLEVEMENT DES LOTS ADJUGES

Article 8

Les enlèvements devront être effectués par l'acheteur dans les délais annoncés dans le catalogue.

Dans le cas où les lots ne seraient pas retirés dans les délais impartis, le vendeur se réserve le droit d'appliquer aux acheteurs retardataires des frais de stockage et de gardiennage, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Article 9

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement au lot adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableau de commande des machines.

Article 10

L'acquéreur est responsable des dommages qu'il cause à autrui ou sur les biens d'autrui.

En cas de nécessité de démonter un bien immobilier pour enlever un ou plusieurs lots adjugés, l'acquéreur ne pourra procéder au démontage du bien qu'après accord de Thomas Maison des Ventes et suivant les termes et conditions définis dans cet accord. Un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissaient, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages. Si le dépôt s'avérait insuffisant pour couvrir les dommages occasionnés par l'acheteur sur le bien immobilier, ce dernier devrait prendre à sa charge l'intégralité des frais de remise en état dudit bien. En l'absence de dommage, le dépôt sera rendu à l'acheteur.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS MATERIELS

Article 11

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.

Article 12

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le descriptif figurant dans le catalogue de la vente.

Article 13

Les machines non conformes sont vendues inaptes à la mise en production et il sera mentionné sur le catalogue de vente la mention « absence de certificat de conformité » afin que l'acquéreur puisse prendre connaissance de l'état de la machine avant l'adjudication et cette mention figurera également sur le bordereau d'adjudication. Elles seront donc vendues en l'état et l'adjudicataire devra impérativement signer une attestation de non-conformité de machines et éléments de production au moment du règlement du bordereau d'adjudication. La cession sera donc conditionnée à la signature par l'adjudicataire d'un engagement écrit rappelant qu'il est informé de l'absence de certificat de conformité et qu'il reconnaît que le bien d'équipement ne peut être utilisé dans sa finalité habituelle.

Par voie de conséquence, l'acquéreur s'engage formellement à ne pas utiliser le matériel tant qu'il ne sera pas muni du dit certificat de conformité réglementaire précité et reconnait qu'en l'état ce matériel ne peut être destiné qu'à la destruction ou au démontage en pièces.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14

Les stipulations des présentes CGV sont indépendantes les unes des autres. En conséquence, si l'une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenue pour non valides ou déclarées telles en application d'un texte légal ou réglementaire ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

Article 15

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute contestation relative à leur existence, validité, opposabilité ou exécution sera soumise aux tribunaux de Paris.

Article 16

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur.

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.

k * *

Ce dépliant photos ne présente qu'un échantillon des matériels proposés à la vente.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VEUILLEZ TÉLÉCHARGER LE CATALOGUE SUR NOTRE SITE

www.lutece-industrie.com

This photo flyer only contains a survey of the objects to be auctioned.

FOR MORE DETAILED INFORMATION,
PLEASE DOWNLOAD
THE CATALOGUE ON OUR WEBSITE

www.lutece-industrie.com

VISITES

GOBERT

30 route de Vieux Mesnil 59330 BOUSSIERES SUR SAMBRE

Sur rendez-vous auprès de Lutèce Industrie avant la vente

Vendredi 21 Septembre 2018 de 9h00 à 10h30



VIEWING

GOBERT

30 route de Vieux Mesnil 59330 BOUSSIERES SUR SAMBRE

By appointment with Lutèce Industrie before the sale

and

Friday, 21th September 2018 from 9h00 a.m to 10h30 a.m

CONDITIONS DE VENTE: Les conditions générales de vente sont précisées au catalogue, notamment en ce qui concerne les restrictions sur la vente des matériels non conformes aux dispositions techniques ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou règlementaires françaises. Les lots concernés sont repérés par un astérisque dans le catalogue de vente. Le paiement des lots s'effectue au comptant majoré du montant des frais 20,5% TTC.

Paiement/ Bank details				
Banque Populaire du Nord - SARL Thomas Maison des Ventes				
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	
13507	00103	30884622122	42	
IBAN	FR76 1350 7001 0330 8846 2212 242			
BIC	CCBPFRPPLIL			



Tél.: +33 (0)1 39 56 07 63 Fax.: +33 (0)9 70 60 56 68

English and Spanish: +33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com

CARTE D'ENREGISTREMENT REGISTRATION CARD

Pour vous enregistrer, merci de nous remettre ce formulaire lors des visites ou avant la vente, avec votre carte de visite si possible et impérativement un chèque signé à l'ordre du CPJ ou de la SVV.

To be registered, please give us back this document during the visit or before the auction, with your business card if possible and auction being cash, to give bank guarantee.

SOCIÉTÉ / COMPANY :

ADRESSE / ADRESS :

CODE POSTAL / ZIP CODE:

TÉLÉPHONE / PHONE :

TÉLÉCOPIE / FAX:

ors ble VV.	N° ACHETEUR / BUYER
the and	
VIL	LE / TOWN:

N° TVA INTRA. / VAT NUMBER - UNIQUEMENT POUR LES ACHETEURS ÉTRANGERS -				
GARANTIE BANCAIRE BANK GARANTEE	OUI / YES 🗆	NON / <i>NO</i> 🗆		
Montant / Amount :				
ESPÈCES / CASH	OUI / YES \square	NON / NO 🗆		
Montant / Amount :				
CHÈQUE / CHECK	OUI / YES \square	NON / NO 🗆		
CARTE BLEUE / CREDIT CARD	OUI / YES \Box	NON / NO 🗆		
VIREMENT / BANK TRANSFER	OUI / YES 🗆	NON / NO 🗆		

PAYS / COUNTRY:

E-MAIL: